

## MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN BROYEUR AUX HABITANTS

Site Internet communal, rubrique « Vie Pratique », page « Prêt du broyeur »

### POUR LE PRET A UN HABITANT

A venir retirer ou rendre en mairie **du lundi au jeudi à 8 h 15 ou 13 h 45 ou le vendredi à 8 h 15 ou à 11 h 45.**

- 1/ **Convention** habitant/commune à établir avec le secrétariat de mairie
- 2/ **Etat des lieux** à établir avec l'agent technique lors du retrait et du retour de la machine
- 3/ L'habitant doit fournir : une pièce d'identité, une attestation d'assurance RC et dommages et un chèque de caution de 1000 euros.

### ENTRETIEN

Les ST de St Alban Leysse sont d'accord pour que vous déposiez le broyeur sur leur site en cas de problème, et nous ferons intervenir notre prestataire là bas. La personne à prévenir à la mairie est

Jean-Michel Vial  
06.08.81.23.69  
174 rue des Eglantiers  
73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE  
04 79 85 04 00

### CONTACT A CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES

**Pierre MAJO**

animateur bio-déchets - Direction de la gestion des déchets - Chambéry métropole  
tel : 04 79 96 86 20 - Port : 06 27 75 53 05 - fax : 04 79 96 86 21  
[pierre.majo@chambery-bauges-metropole.fr](mailto:pierre.majo@chambery-bauges-metropole.fr)

Ou

**Gilbert CAMBORDE**, son collègue pour les aspects techniques de la machine  
[gilbert.camborde@chambery-bauges-metropole.fr](mailto:gilbert.camborde@chambery-bauges-metropole.fr)

Fiches d'état des lieux à scanner chaque mois à Gilbert CAMBORDE par le secrétariat de mairie

## **PROJET DE MAIL AUX INTERESSES**

Voici les informations préalables pour l'emprunt. Il faut fournir :

- un chèque de caution de 1000 euros,
- une pièce d'identité,
- une attestation responsabilité civile et dommage,
- signer une convention qui précise les dates de prise et de retour et les différentes modalités.

Le prêt s'effectuant par demi-journée minimum, il est à retirer (ou restituer) du lundi au jeudi à 8 h 15 ou 13 h 45 ou le vendredi à 8 h 15 ou à 11 h 45.

, un état des lieux entrant et sortant sera établi avec M. Jacques BLANCHIN.

Il faut avoir un véhicule équipé d'une boule d'attelage pour tracter le broyeur.

Le guide d'utilisation est fourni avec la machine.

## **PASSATION ENTRE LES COMMUNES**

Etat des lieux à établir :

Annexe n°4 FICHE type ETAT DES LIEUX CONTRADICTOIRE VILLES

Tel: 04 79 63 32 53

Courriel mairie: [mairie@bellecombeenbauges.com](mailto:mairie@bellecombeenbauges.com)

Courriel comptabilité: [comptabilite@bellecombeenbauges.com](mailto:comptabilite@bellecombeenbauges.com)